

# Ma commune sans pesticides

Le gouvernement veut accélérer l'objectif "zéro pesticide" pour les collectivités dans les produits d'entretien des espaces publics (écoles, jardins publics, espaces verts, cimetière etc..) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les députés qui examinaient le projet de loi sur la biodiversité ont également adopté un amendement qui interdit "définitivement tout épandage aérien de pesticides".

## LA DEMARCHE « ZERO PESTICIDE »



L'utilisation de produits phytosanitaires constitue une source de pollution importante des eaux souterraines et superficielles. L'utilisation de désherbants chimiques pour

l'élimination des « mauvaises herbes » contribue à cette pollution. En effet les produits de traitement sont entraînés par ruissellement dès les premières précipitations. Les résidus de pesticides se retrouvent alors directement dans le milieu naturel ou finissent en station d'épuration via le réseau d'assainissement. Les stations d'épuration ne sont pas en mesure de traiter les produits phytosanitaires. Ils se retrouvent donc dans le milieu naturel polluant durablement l'eau.

## LA COMMUNE DE KUTTOLSHEIM ENGAGÉE DANS LA DEMARCHE « ZERO PESTICIDES » :



Consciente des problèmes de dégradation et de pollution des cours d'eau du bassin versant de la Souffel, notre commune s'est engagée à signer « la charte d'entretien et de gestion des espaces communaux en Alsace ». La signature de cette charte traduit l'engagement volontaire de la commune dans une démarche progressive et continue, l'objectif final étant de ne plus utiliser de produits phytosanitaires.

Notre commune a pris la décision de réduire son usage de ces produits et s'engage à entretenir ses espaces verts et voiries d'une manière différente. Les produits chimiques vont progressivement être remplacés par des techniques alternatives comme le débroussaillage, le désherbage mécanique, le paillage des massifs de plantes etc. Seul pour l'espace cimetière, le désherbage chimique est encore toléré jusqu'en 2020 à moins de 50cm des tombes, ce qui entraîne que tous les concessionnaires de tombes sont priés de désherber manuellement ou mécaniquement sur 50 cm autour de leur tombe.

Le FREDON Alsace (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), au service des agriculteurs et des gestionnaires d'espaces, sensibilise et informe les utilisateurs sur les dangers des produits phytosanitaires avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, du Département du Bas-Rhin et de la Région Alsace. Un soutien financier aux communes en faveur de pratiques respectueuses pour la qualité de la ressource d'eau peut atteindre 70%.





### TOUS CONCERNES...

permettront une reconquête collective de la qualité de l'eau. Chaque utilisateur de produits phytosanitaires est aussi un consommateur d'eau potable désireux de boire une eau de bonne qualité et de vivre dans un environnement préservé.



La contribution et l'implication de tous est une clé de la réussite de l'engagement de la réduction des pesticides pris par notre collectivité. Trois enjeux majeurs sont liés à ces changements de pratiques d'entretien : enjeux de santé publique, de préservation des milieux naturels et de biodiversité.

Vous pouvez vous aussi vous engager dans cette démarche en utilisant des techniques de désherbage naturel devant chez vous (balayage, utilisation de binette ou sarcloir, de couteau, d'eau chaude, ou arrachage) et dans vos jardins qu'ils soient paysagés ou potagers.

### ET MOI, QUE PUIS-JE FAIRE ?

Les alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires sont nombreuses et peuvent être utilisées par tous :

- Tondre moins court le gazon (5 à 6 cm minimum).
- Choisir des espèces locales plus résistantes, moins fragiles ou associer différentes espèces entre elles.
- Utiliser du paillage dans les massifs de fleurs et au pied des arbres.
- Désherber mécaniquement (outillage à main ou thermique).
- Utiliser des moyens de lutte biologique.
- Ramener en déchèterie vos vieux bidons de produits phytosanitaires vides, entamés, périmés ou non utilisés.

**Soyez, vous aussi, avec votre commune, acteur de cet engagement. Les efforts de chacun, de l'agriculteur à la collectivité en passant par le jardinier du dimanche,**



